



## AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019, L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT DES MILITAIRES RESTE STABLE

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-M).

### L'ITB-GI-M EST STABLE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019

Par rapport au troisième trimestre de 2019, l'ITB-GI-M ne varie pas au quatrième trimestre 2019 (Figures 1 et 2). En effet, aucune mesure générale ou catégorielle n'est intervenue durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2019.

Figure 1 : Évolution trimestrielle de l'ITB-GI-M

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre

	2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
<b>Ensemble</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	1,36	0,00	0,00	0,00
Officiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81	0,00	0,00	0,00
Sous-officiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1,66	0,00	0,00	0,00
Militaires du rang	0,00	0,00	0,00	0,00	1,24	0,00	0,00	0,00
<b>Valeur du point d'indice fonction publique</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)</b>	0,36	0,98	0,31	-0,01	-0,27	0,94	0,20	-0,02
<b>Indice des prix à la consommation (yc tabac)</b>	0,46	1,12	0,31	-0,01	-0,20	1,02	0,19	0,07

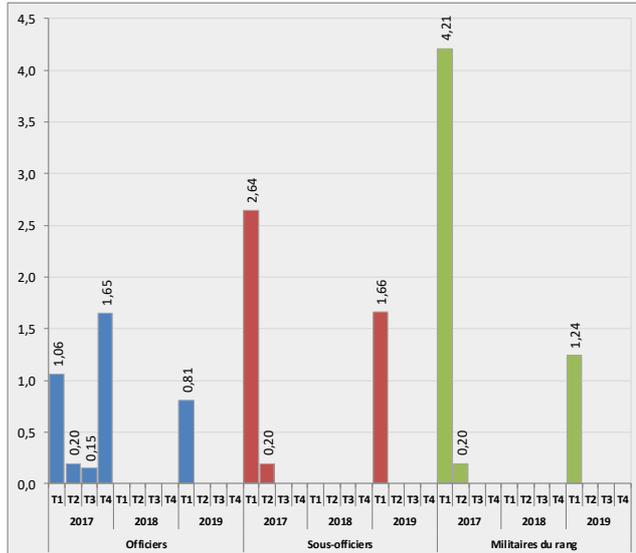
**Champs :**

IPC : ensemble des ménages, France, ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

**Sources :** Observatoire Économique de la Défense (RAE 2017 et 2018), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indices des prix à la consommation).

Figure 2 : Évolution trimestrielle de l'ITB-GI-M par grade

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



**Champ :** Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

**Source :** Observatoire Économique de la Défense (RAE 2017 et 2018).

**Sandrine CHAUMERON**

Chargé d'études statistiques  
à l'Observatoire Économique de la Défense



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

**Internet :**  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

**Intranet :**  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)



Sur la même période, l'indice des prix à la consommation hors tabac diminue très légèrement de 0,02 %, alors que celui des prix à la consommation y compris tabac croît de 0,07 %. L'indice de prix énergétique augmente de 0,68 % sur le trimestre ; en particulier, les prix des carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme (+1,18 %). Après une croissance importante au troisième trimestre 2019 (+1,09 %), les prix des services diminuent au quatrième trimestre : -0,82 %. Les prix des assurances baissent également : -0,65 %, après une augmentation au troisième trimestre de 0,36 %. Les prix de l'alimentation décroissent (-0,35 % après 0,97 % au troisième trimestre) (Figures 3 et 4).

## AUGMENTATION DE L'ITB-GI-M EN GLISSEMENT ANNUEL AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2019

Au quatrième trimestre 2019, l'indice de traitement brut grille indiciaire des militaires augmente de 1,36 % par rapport au quatrième trimestre 2018 (Figures 5 et 6), en raison de la poursuite de la mise en application de l'accord relatif au « Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) » en janvier 2019. Cette augmentation atteint +1,66 % pour les sous-officiers, +1,24 % pour les militaires du rang et +0,81 % pour les officiers. Sur la même période, l'indice des prix hors tabac progresse de 0,85 %, et celui y compris tabac de 1,09 %.

## AUGMENTATION DE 1,36 % DE L'ITB-GI-M EN 2019

L'ITB-GI-M augmente en moyenne de 1,36 % sur 2019 (Figure 7). L'augmentation a été de 1,66 % pour les sous-officiers et de 1,24 % pour les militaires du rang, et de 0,81 % pour les officiers. Ces moyennes annuelles permettent de prendre en compte le protocole relatif aux « Parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique » (PPCR) amorcé en 2017, dont les mesures de revalorisation indiciaire prévues en 2018 avaient été reportées en janvier 2019.

De plus, de nombreux reclassements d'échelons sont intervenus lors du 1er trimestre 2019 :

- reclassement des six premiers échelons dans les cinq premiers pour le grade de major,
- reclassement du 6<sup>ème</sup> échelon dans le 5<sup>ème</sup> de l'échelle 3 du grade de sergent-chef ou maître,
- reclassement d'une partie du 5<sup>ème</sup> échelon dans le 6<sup>ème</sup> de l'échelle 4, du 8<sup>ème</sup> échelon dans le 7<sup>ème</sup> de l'échelle 3, et des 3<sup>èmes</sup> au 8<sup>èmes</sup> échelons dans les deux premiers échelons de l'échelle 2 du grade de sergent ou second maître,
- reclassement d'une partie du 7<sup>ème</sup> échelon dans le 8<sup>ème</sup> de l'échelle 4, des 8<sup>èmes</sup> et 9<sup>èmes</sup> échelons dans le 7<sup>ème</sup> de l'échelle 3, et des 6<sup>èmes</sup>, 7<sup>èmes</sup> et 8<sup>èmes</sup> échelons dans le 5<sup>ème</sup> de l'échelle 2 du grade de caporal-chef ou quartier-maître de 1<sup>ère</sup> classe,
- reclassement du 5<sup>ème</sup> échelon dans le 4<sup>ème</sup> de l'échelle 3, et des 4<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> échelons dans le 3<sup>ème</sup> de l'échelle 2 du grade de caporal ou quartier-maître de 2<sup>ème</sup> classe,
- reclassement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> échelons dans un échelon unique de l'échelle 2 du grade de soldat ou matelot.

Dans le même temps, le point d'indice fonction publique n'a pas été revalorisé depuis février 2017. En moyenne sur l'année 2019 par rapport à l'année 2018, la valeur du point d'indice fonction publique est ainsi resté stable. Par ailleurs, l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) a augmenté en moyenne de 1,11 point.

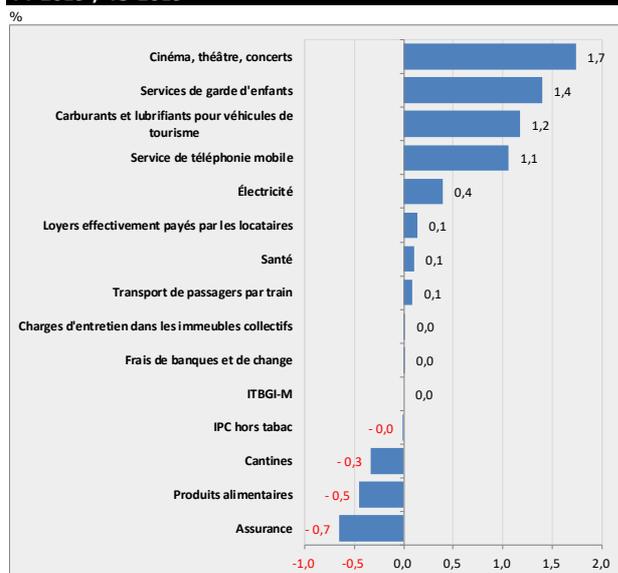
Figure 3 : Évolution trimestrielle des indices de prix à la consommation

Indices	2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
IPC (y compris tabac)	0,46	1,12	0,31	-0,01	-0,20	1,02	0,19	0,07
IPC (hors tabac)	0,36	0,98	0,31	-0,01	-0,27	0,94	0,20	-0,02
Alimentation	0,37	0,79	0,68	0,38	0,87	0,48	0,97	-0,35
Produits manufacturés	-1,66	1,57	-1,54	1,27	-1,75	1,45	-1,68	1,57
Énergie	5,31	2,09	2,04	1,15	-1,85	2,19	-0,87	0,68
Services	0,65	0,54	0,88	-1,01	0,41	0,63	1,09	-0,82
Produits alimentaires	0,43	0,91	0,66	0,33	0,88	0,43	1,18	-0,45
Loyers effectivement payés par les locataires	0,19	-0,22	-0,85	0,13	0,46	0,33	0,14	0,14
Charges d'entretien dans les immeubles collectifs	1,31	0,02	0,00	0,00	1,59	0,01	0,10	0,01
Électricité	0,48	0,15	-0,24	-0,12	0,09	1,98	4,70	0,39
Santé	-0,26	-0,33	-0,09	-0,26	-0,41	-0,37	-0,23	0,10
Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme	7,28	4,08	1,42	-0,36	-2,96	3,86	-2,67	1,18
Transport de passagers par train	-0,00	-0,44	0,44	-0,02	-0,05	-0,68	0,15	0,09
Service de téléphonie mobile	0,23	0,68	-0,02	-2,05	-0,01	0,82	-0,12	1,06
Cinéma, théâtre, concerts	0,42	-0,06	0,02	1,85	0,21	-0,53	3,17	1,74
Cantines	0,77	0,15	0,09	0,82	0,22	0,01	-0,03	-0,33
Services de garde d'enfants	0,97	-0,10	0,00	0,61	0,73	0,01	0,90	1,40
Assurance	1,83	0,81	-0,50	0,05	1,55	0,06	0,36	-0,65
Frais de banques et de change	0,77	0,14	-0,01	0,09	0,03	-0,01	0,06	0,01

Champ : Ensemble des ménages, France.

Sources : Insee (Indices des prix à la consommation).

Figure 4 : Évolution des indices de prix à la consommation, T4-2019 / T3-2019



Champ :

IPC : ensemble des ménages, France,

ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : OED (RAE 2017 et 2018), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indices des prix à la consommation).

Figure 5 : Évolution en glissement annuel

% d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1

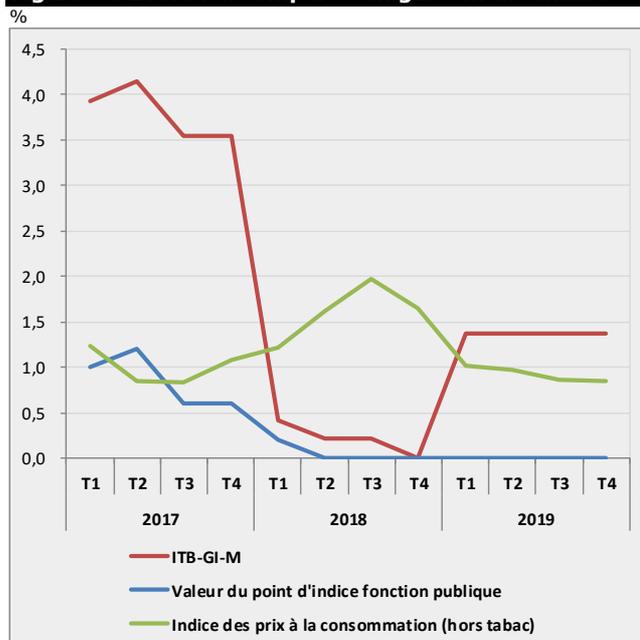
	2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Ensemble	0,41	0,21	0,20	0,00	1,36	1,36	1,36	1,36
Officiers	1,88	1,68	1,62	0,00	0,81	0,81	0,81	0,81
Sous-officiers	0,20	0,00	0,00	0,00	1,66	1,66	1,66	1,66
Militaires du rang	0,20	0,00	0,00	0,00	1,24	1,24	1,24	1,24
Valeur du point d'indice fonction publique	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	1,21	1,62	1,97	1,65	1,01	0,98	0,86	0,85
Indice des prix à la consommation (y compris tabac)	1,36	1,90	2,25	1,90	1,22	1,12	1,00	1,09

Champ :

IPC : ensemble des ménages, France,

ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : OED (RAE 2017 et 2018), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indices des prix à la consommation).

**Figure 6 : Évolution comparée en glissement annuel****Champ :**

IPC : ensemble des ménages, France,  
ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors forces spéciales, élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : OED (RAE 2017 et 2018), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indice des prix à la consommation).

**Figure 7 : Évolution en moyenne annuelle**

%

	2017	2018	2019
<b>Ensemble</b>	<b>3,78</b>	<b>0,21</b>	<b>1,36</b>
Officiers	2,01	1,28	0,81
Sous-officiers	3,16	0,05	1,66
Militaires du rang	5,02	0,05	1,24
<b>Valeur du point d'indice fonction publique</b>	<b>0,85</b>	<b>0,05</b>	<b>0,00</b>
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)</b>	<b>1,00</b>	<b>1,61</b>	<b>0,92</b>
<b>Indice des prix à la consommation (yc tabac)</b>	<b>1,03</b>	<b>1,85</b>	<b>1,11</b>

**Champ :** Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources : Observatoire économique de la défense (RAE 2017 et 2018), DRH-MD (Grilles indiciaires) et Insee (Indice des prix).

## GRILLES INDICIAIRES UTILISÉES

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI-M concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre, sont signalés en gris foncé dans le tableau (**Figure 8**).

Aucun changement n'est intervenu au quatrième trimestre 2019.

**Figure 8 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille pendant le trimestre T4 2019**

Grade	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
<b>Officiers</b>			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette classe normale		1 à 4 + 2 exceptionnels	1 à 4 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1re classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2e classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Sous-officiers</b>			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Militaires du rang</b>			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1re classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2e classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 3	1 à 3
Soldat ou matelot	02	UU	UU

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD).

## BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP, Département des études et des statistiques, *Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) du quatrième trimestre 2019*, Stats Rapides, mars 2020.
- OED, « *Au troisième trimestre 2019, stabilité de l'indice de traitement brut des militaires* », EcoDef Conjoncture n° 141, décembre 2019.
- OED, *Indice de Traitement Brut - Grille Indiciaire des Militaires (ITB-GI-M)*, Note méthodologique, juin 2018.

**A PARAÎTRE**  
Prochaine publication : juin 2020

### Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75509 Paris CEDEX 15  
Directeur de la publication : Christophe Mauriet  
Rédacteur en chef : Christian Calzada  
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP  
IISN 1293-4348